

INNATE PHARMA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 117 Avenue de Luminy
BP 30191
13276 Marseille Cedex 09

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » gratuites à émettre

(Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Juin 2017, 30^{ème} résolution)

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
17, Boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
17, Boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
13002 Marseille

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » gratuites à émettre
(Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Juin 2017, 30^{ème} résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 et L. 228-12 I du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution d'actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » gratuites, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, à émettre au profit de membres du Comité exécutif salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales consolidées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous condition suspensive de l'adoption de la 29^{ème} résolution.

Le nombre maximum d'actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation s'élève à 4 000. Elles sont convertibles en un nombre maximum de 400 000 d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions et modalités qui sont soumises à votre approbation au titre de la 29^{ème} résolution.

Il vous est précisé que si toutes les actions gratuites de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » autorisées par la présente résolution étaient définitivement attribuées, il en résulterait une augmentation du capital social d'un montant nominal de 200 euros, et que le nombre total d'actions ordinaires susceptibles de résulter de leur conversion représenterait une augmentation du capital social d'un montant nominal maximum de 20 000 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des actions de préférence de catégorie « Actions Préférence 2017 » gratuites à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et à vérifier les informations fournies dans ce rapport sur les caractéristiques des actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » à émettre.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la présentation, faite dans le rapport du Directoire, des caractéristiques des actions de préférence à émettre ;
- les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions de préférence gratuites.

Fait à Marseille, le 15 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International



Nicolas LEHNERTZ

Deloitte & Associés



Hugues DESGRANGES